



## VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

# PROCES VERBAL

## ***SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025 A 19H00***

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 28 août 2025, s'est rassemblé, en date du mercredi 3 septembre 2025 à 19h00, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

*A l'ouverture de la séance :*

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MECHIN, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, André EVRARD, Danièle CASTAING, Evelyne PISSOAT, Jean-Pierre CAUDY, Jérémie MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS, Alexandre MARTIN.

**PROCURATIONS :** M. Bernard MALHERBE a M. Philippe PELLARINI, Mme Sonia DUBOSC a Mme Danièle CASTAING, M. Didier MARTIN a M. Claude POMIES, M. Cédric BOUET a Mme Marie ASSIBAT, Mme Joëlle RICHARD a M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean CAZABAN a Mme Florence GACHIE.

**EXCUSEES :** Mme Sandrine SATABIN, Mme Danielle BARRAUD.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

**Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Conseillers Municipaux présents : 21**

**Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6**

**Conseillers Municipaux excusés : 2**



## **1- COMMUNICATIONS**

---

M. le Maire indique ne pas avoir de communication hormis le compte-rendu de la délégation de signature en matière de marchés publics (document préalablement transmis à l'ensemble des élus).

## **2- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AOUT 2025 (DELIBERATION N° 2025-050)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du lundi 4 août 2025.

## **3- ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS A LA CONDUITE AUTOMOBILE (AUTO PREM'S) (DELIBERATION N° 2025-051)**

---

Par délibérations en date du 4 juillet 2014 et du 30 juin 2015, le Conseil Municipal a précédemment approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile en fixant le montant de chaque allocation à 500 euros. Il a par ailleurs précisé que la dépense serait imputée à l'article 6574 du Budget Principal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté l'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) aux candidats suivants :

- M. Mathieu Dupont s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 3 juillet 2025 et habitant Aire sur l'Adour 37 avenue du Béarn.
- Mme Ema Henon s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 11 juin 2025 et habitant Aire sur l'Adour 301 chemin du Tach.
- M. Jules Levignac s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 9 juillet 2025 et habitant Aire sur l'Adour 5 rue Julien Labat.
- M. Gregorio Gallardo-Pacheco s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 16 juillet 2025 et habitant Aire sur l'Adour rue du Commandant Parisot – résidence de la Pologne.
- M. Cyril Deyris s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 15 juillet 2025 et habitant Aire sur l'Adour 9 rue Julien Labat.
- Mme Cora Douat Laboissière s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 17 février 2025 et habitant Aire sur l'Adour 87 avenue de Bordeaux.

Mme Assibat indique que 6 dossiers sont présentés ce soir au Conseil Municipal et 43 personnes auront pu bénéficier de cette allocation depuis le début de l'année.



## **4- RAPPORT ANNUEL 2025 DE L'ASSOCIATION AUDAZ PRODUCTIONS DELEGATAIRE RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES TAURINS DANS LES ARENES D'AIRE SUR L'ADOUR DANS LE CADRE DES FETES PATRONALES A L'EXCEPTION DES COURSES LANDAISES DE TOUS TYPES ET VERSEMENT DU SOUTIEN FINANCIER A HAUTEUR DE 15 000 EUROS (DELIBERATION N° 2025-052)**

---

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal a précédemment désigné l'association AUDAZ PRODUCTIONS, en qualité de délégataire concernant la délégation de service public pour l'organisation de spectacles taurins dans les arènes d'Aire sur l'Adour dans le cadre des fêtes patronales à l'exception des courses landaises de tous types et ce, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (la délégation prendra automatiquement fin au 30 septembre 2026).

Dans ce cadre et aux termes notamment des dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 18 du contrat d'affermage de délégation de service public correspondante, le délégataire doit produire, chaque année, à l'Autorité délégante (la commune) un rapport comportant notamment les comptes retracant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Il était donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2025 de l'association AUDAZ PRODUCTIONS, délégataire, relatif à la délégation de service public pour l'organisation de spectacles taurins dans les arènes d'Aire sur l'Adour dans le cadre des fêtes patronales à l'exception des courses landaises de tous types. Enfin, conformément à l'article 8 du contrat d'affermage de délégation de service public correspondante et du déficit constaté au bilan financier 2025, il était également proposé au Conseil Municipal de verser un soutien financier à l'association AUDAZ PRODUCTIONS à hauteur de 15 000 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a ainsi pris acte du rapport annuel 2025 de l'association AUDAZ PRODUCTIONS, délégataire, relatif à la délégation de service public pour l'organisation de spectacles taurins dans les arènes d'Aire sur l'Adour dans le cadre des fêtes patronales à l'exception des courses landaises de tous types et ce, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (la délégation prendra automatiquement fin au 30 septembre 2026).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un soutien financier à l'association AUDAZ PRODUCTIONS à hauteur de 15 000 euros comme stipulé à l'article 8 du contrat d'affermage de délégation de service public pour l'organisation de spectacles taurins dans les arènes d'Aire sur l'Adour dans le cadre des fêtes patronales à l'exception des courses landaises de tous types.

M. le Maire souligne cette année les 1 728 entrées payantes et 25 100 € de sponsoring.

## **5- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MATOUS LANDES RELATIVE A L'AIDE A LA STERILISATION DES CHATS LIBRES SUR LA COMMUNE D'AIRE SUR L'ADOUR (DELIBERATION N° 2025-053)**

---

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 11 avril 2024, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention entre la commune et l'association Matous Landes relative à la stérilisation des chats libres sur la commune d'Aire sur l'Adour. Ainsi, selon l'article 2 de ladite convention, la commune s'engageait d'avril à décembre 2024, à stériliser des chats en privilégiant les femelles à hauteur de 2 000 euros.

M. le Maire proposait donc de conventionner à nouveau avec l'association Matous Landes et d'engager la commune à verser la somme de 2 000 €.

Il était donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la proposition de M. le Maire et de l'autoriser à signer la convention.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention sur la base d'une trentaine d'animaux (chats et chattes) en privilégiant les chattes et de verser la somme de 2 000 € selon les modalités précisées dans la convention.

## **6- CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET (DELIBERATION N° 2025-054)**

---

Afin de palier au futur départ à la retraite de l'agent instructeur gestionnaire des dossiers d'urbanisme, le Conseil Municipal doit créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet. Il revenait donc au Conseil Municipal de créer un emploi permanent d'adjoint administratif au sein du service « urbanisme » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 pour son service « urbanisme », un emploi permanent d'Adjoint administratif à temps complet sur les grades suivants :

- Adjoint administratif ;
- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

M. le Maire précise que l'agent en charge de l'urbanisme a l'âge de partir à la retraite et qu'habitant loin, il fait beaucoup de route, même si 2 jours par semaine il est en télétravail. De plus, au niveau du cadastre, il y a également des missions à mettre en place, c'est pourquoi il est décidé de recruter une personne supplémentaire.

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

---

Mme Laffittau rappelle que le forum des associations se déroulera ce week-end de 9h à 12h avec 58 associations inscrites. Elle en profite pour remercier le Club Adèle Pabon qui préparera les repas pour le midi.

M. le Maire félicite le Club Adèle Pabon d'avoir organisé le concert Nadau au vu des conditions climatiques. Il remercie les agents des services techniques pour leur travail.

M. le Maire indique que le prochain conseil municipal sera vraisemblablement prévu à la mi-octobre.

M. le Maire informe l'Assemblée que suite à un courrier reçu de la Préfecture, un 5<sup>ème</sup> bureau de vote sera installé au siège du rugby dès les prochaines élections. En effet, la réglementation impose de créer un bureau supplémentaire dès lors qu'il y a plus de 1 000 électeurs par bureau.

De plus, la Préfecture a demandé à adresser des courriers à des jeunes de plus de 26 ans afin qu'ils justifient qu'ils habitent toujours chez leurs parents.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épousé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 19h25.

\* \* \*

*Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera notamment publié au recueil des actes administratifs ainsi qu'au registre des délibérations de la Mairie d'Aire sur l'Adour.*



*Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la Direction Générale des Services.*

Le Maire,

M. Xavier LAGRAVE

Le Secrétaire de Séance,

Mme Marie ASSIBAT

